

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 FEVRIER 2018**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS (arrivée au point 2), Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO.

1- Procès-verbal du Conseil du 18 décembre 2017

Le Conseil municipal adopte le PV à l'unanimité.

2- Actualité de la commune

Le Conseil municipal est informé de l'arrivée d'une nouvelle secrétaire en remplacement de l'ancienne partie en congé maternité et des problèmes d'éclairage public qui ont eu lieu au Chef-lieu durant les fêtes de fin d'année.

Les locataires de la maison Usseglio à côté de la mairie sont partis. La maison est de nouveau libre à la location.

3- Convention avec le Centre de Gestion pour la médecine préventive

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion. Celui-ci organise la surveillance médicale des agents et conseille la collectivité si besoin. Le taux de cotisation basé sur la masse salariale est de 0.36 %.

4- Ouverture d'un budget annexe Lotissement du Fenestro

Le conseil vote à l'unanimité l'ouverture d'un budget annexe Fenestro. Cette opération est imposée par les textes. Les opérations relatives à l'aménagement d'un lotissement doivent être comptabilisées sur un budget différent du budget général.

Le lotissement comprend 5 lots qui seront mis en vente dans le courant de l'été.

La demande de permis d'aménager a été déposée.

5- Remise de pénalités marché des vestiaires de football

M. Bourgeois explique les raisons du retard pris par le chantier des vestiaires de football : l'entreprise Ravoire a été placée sous sauvegarde de justice, la mairie a dû mettre en place un paiement direct aux fournisseurs. Des intempéries ont également rajouté du retard qui se chiffre à 32 jours.

Le Conseil vote à l'unanimité l'exonération des pénalités.

6- Avenant à la convention SDES Travaux du Petit Pays

Les travaux ont eu lieu il y a deux ans mais il convient de signer un avenant pour préciser la répartition de la charge financière entre le SDES et la commune. Cette signature est nécessaire pour pouvoir obtenir une subvention de la part du SDES qui se chiffre à 56 570 €.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant.

7- Ouverture de crédits

Le Conseil vote à l'unanimité les ouvertures de crédits suivants d'un montant total de 66 000 € :

- Opération Plaine des jeux : 60 000 € pour le solde des travaux des vestiaires
- Opérations sur terrains : fin des études du lotissement du Fenestro et achat d'une petite parcelle à Grand Chambéry : 5 000 €
- Chaufferie-bois : mise en conformité de l'installation : 1 000 €

8- Demande de subvention Opération des Guillermin

La commune a prévu cette année aux lieudits Village de Maistre, les Guillermin et l'Evêque une opération d'enfouissement des réseaux secs, busage des fossés existant, aménagement d'un trottoir.

Le marché de travaux se chiffre à 432 528 € HT.

Le conseil vote à l'unanimité une demande de subvention auprès du Département.

9- Questions diverses

- Le prochain Montagn'info sera distribué dans les boîtes aux lettres les 14 et 15 février. La Commission communication doit maintenant travailler sur la Gazette.
- Cette année, la commune réouvrira après travaux les chemins du Pas et du Mapas.

Fait à Montagnole,
Le 5 mars 2018

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

